



Droit de garde après un période de vacances

Par Visiteur

Bonjour,

L'ex concubin de mon amie peut-il porter plainte pour non présentation d'enfant sur le cas suivant; il a déménagé à 400 km du domicile de la mère de son fils de 15 ans, il devait prendre son fils pour la totalité des vacances d'octobre finissant le 2 novembre. Il n'a pas souhaité prendre son fils (car pour les vacances la totalité des trajets est a sa charge, le reste du temps nous les partageons) car il juge que cela n'en vaut certainement pas la peine et ce n'est pas la première fois, mais il en a tout à fait le droit.

Pour les WE sauf accord entre les deux parties il est décidé que c'est le premier WE du mois qui est fixé comme WE de garde.(1 WE par mois)

Donc je viens vous poser ma question,

il veut porter plainte pour non présentation d'enfant car nous refusons ce qu'il veut non imposer; à savoir une injonction par lettre AR afin que nous conduisions son fils le 8 novembre au lieu convenu à mi-parcours. Il prétend que le premier WE du mois est celui qui suit les vacances...soit le 8/9 novembre et non le 1er et le 2 novembre comme nous le pensons ? avons-nous tort ? n'ayant pas pris son fils dont les vacances se finissaient le dimanche 2 novembre (donc 1er WE de Novembre du calendrier). As-t'il raison en nous affirmant que pour le cas présent son premier WE de novembre est le 8/911 ?

mi-octobre nous lui avions proposé le WE du 21/22 et nous étions libérés sur le plan professionnel (secteur santé) pour accompagner son fils, car celui du 8/9 étant occupé pour des raisons familiales et le suivant nous travaillons. LUI prétend que le 21/22 il est aussi dans l'impossibilité de recevoir son ils pour raisons familiales, comment faire dans ce cas particulier ?

Mon amie subit continuellement un "harcèlement" de sa part, il ne communique plus que par des recommandés prétextant que nous refusons le dialogue et que nous refusons d'entendre ce qu'il veut nous dire , ce qui est faux. ce qu'il nous propose est souvent inacceptable et dès lors entraine un pugilat verbal malheureusement. Il est vrai que dialoguer avec lui relève de l'exploit,sa toute puissance et sa psychorigidité ne facilitant pas les choses. Nous croulons-donc sous des recommandés malveillants, nous avons décidé de ne plus les prendre ! est-ce une bonne décision ? de plus nous avons 15 jours pour retirer un recommandé, Mon amie est très déstabilisée par ces agissements c'est pourquoi je fais appel à votre aide.

Merci de répondre à l'essentiel rapidement si cela vous est poss

Par Visiteur

Bonjour.

Je suis d'accord avec votre ami.

Le premier week end de novembre est le week-en du samedi 1 et du dimanche 2 novembre. S'il avait prit son enfant pendant les Vacances, il l'aurait eut. Il ne l'a pas voulu, tant pis pour lui.

Vous avez tout à fait le droit de garder l'enfant le Week-end du 8-9 novembre.

Une plainte pour non représentation d'enfant semble dénuer de tout fondement et s'il le fait, sachez que vous pouvez porter plainte pour dénonciation calomnieuse et demander réparation.

Vous n'avez rien à vous reprocher, ne le laissez pas dominer la situation.

Bien à vous.

Très cordialement.

Je reste à votre entière disposition.